






SOMMAIRE

	Édito	5
	Vos élus	7
	La petite enfance	11
	L'école et le périscolaire	23
	La jeunesse et l'enseignement secondaire et supérieur	57
	La prévention et les aides	69
	Les infos pratiques	81
	Index alphabétique	87



École des Clos Saint-Marcel

ÉDITO

À Sceaux, les familles sont les principales bénéficiaires de l'action municipale. Les dépenses qui leur sont consacrées mobilisent 40% du budget communal, et plus de la moitié des agents communaux travaillent pour elles au quotidien. Il s'agit d'un choix clair et constant de la majorité municipale, affirmé depuis de longues années à travers les très nombreuses prestations proposées dans les domaines périscolaire, de petite enfance, des loisirs, de prévention ou encore de soutien à l'éducation. C'est aussi la capacité d'adaptation aux besoins de chaque famille qui est recherchée : par exemple, la souplesse dans les inscriptions ou encore une tarification juste et équilibrée, proportionnelle aux ressources et tenant compte des charges des familles. La qualité de l'accueil des familles figure également parmi les priorités affichées dans le plan d'aménagement et de développement durable de Sceaux approuvé en 2010, qui facilite notamment l'extension des logements ou encore prévoit de nouveaux logements familiaux plus accessibles.

La ville de Sceaux poursuit ses efforts avec la volonté constante d'améliorer son offre de services comme en témoigne l'ouverture du relais assistantes maternelles et parentales (ram-rap) en 2016, dont les locaux jouxtent le multi-accueil Charaire. Cette structure d'aide et d'animation au service des parents, des assistantes maternelles et parentales ainsi que des enfants vise à renforcer l'accompagnement des modes d'accueil individuels. De même, la construction de deux crèches de 40 berceaux rue Albert 1^{er} confirme la priorité donnée à l'accueil des tout petits. Sceaux présente ainsi un taux de près de 80 % de réponses positives aux demandes en accueil collectif, l'un des plus élevés en Île-de-France. Par ailleurs, dans un contexte politique qui interroge la pérennité des nouvelles activités périscolaires (Nap) et de leur financement, la Ville a mené une évaluation approfondie de l'organisation du temps scolaire et de l'offre éducative, avec l'ensemble des parties concernées. Concertation qui a abouti au maintien des activités pour cette nouvelle année scolaire, en vue de l'épanouissement des enfants, notre première priorité.

L'offre de services présentée dans ce guide témoigne ainsi de l'engagement des élus de la majorité et des agents municipaux auprès des familles. Nous vous en souhaitons bonne découverte et restons à votre écoute pour vous offrir, chaque jour, la meilleure qualité de vie possible et toujours mieux préparer l'avenir de nos enfants.



PHILIPPE LAURENT
MAIRE DE SCEAUX



CHANTAL BRAULT
PREMIER ADJOINT AU MAIRE
DÉLÉGUÉ À LA POLITIQUE
FAMILIALE ET À LA PETITE
ENFANCE, À LA VIE SCOLAIRE ET
PÉRISCOLAIRE, À LA JEUNESSE
ET À LA PRÉVENTION



VOS ÉLUS

Philippe Laurent

Maire

Le maire reçoit sur rendez-vous
à l'hôtel de ville.

Secrétariat : 01 41 13 33 06

Chantal Brault

1^{ère} adjointe au maire

déléguée à la Politique familiale et
la petite enfance, à la vie scolaire
et péri-scolaire, à la jeunesse,
à l'engagement citoyen
et aux relations internationales

Jean-Philippe Allardi

2^e adjoint au maire

délégué à la Culture,
au patrimoine,
à l'esthétique urbaine
et au campus urbain

Sylvie Bléry-Touchet

3^e adjointe au maire

déléguée à la Vie
économique, au commerce,
à l'artisanat et au tourisme

Francis Brunelle

4^e adjoint au maire

délégué à l'Action sociale,
à la prévention et à la santé

Florence Presson

5^e adjointe au maire

déléguée à la Ville numérique,
au développement durable
et à la transition énergétique

Patrice Pattée

6^e adjoint au maire

délégué à l'Urbanisme,
à l'espace public et à la mobilité

Isabelle Drancy

7^e adjointe au maire

déléguée aux Finances
et à la commande publique

Philippe Tastes

8^e adjoint au maire délégué aux Sports

Monique Pourcelot

9^e adjointe au maire déléguée
aux Seniors et à la vie locale

**Vous pouvez rencontrer
vos élus sur rendez-vous
en téléphonant au 01 41 13 33 00
Courriel : [sceauxinfomairie
@sceaux.fr](mailto:sceauxinfomairie@sceaux.fr)**

Vos élus membres du conseil consultatif des Familles

Philippe Laurent
Maire de Sceaux

Philippe Tastes
Adjoint au maire

Claire Beillard-Boudada
Conseillère municipale

Chantal Brault
Première adjointe au maire

Timothé Lefebvre
Conseiller municipal

Sophie Ganne-Moison
Conseillère municipale

Florence Presson
Adjointe au maire

Sakina Bohu
Conseillère municipale

Claude Debon
Conseillère municipale

Vos élus membres du conseil consultatif de la Vie scolaire

Philippe Laurent
Maire de Sceaux

Sakina Bohu
Conseillère municipale

Claude Debon
Conseillère municipale

Chantal Brault
Première adjointe au maire

Thibault Hennion
Conseiller municipal

Claire Vigneron
Conseillère municipale

Catherine Arnould
Conseillère municipale

Xavier Tamby
Conseiller municipal

Hachem Alaoui Benhachem
Conseiller municipal

Les conseils participatifs locaux

Le conseil d'Enfants

Il est composé de 33 enfants issus des classes de CM1 et CM2, élus pour deux ans. Le conseil est renouvelé par moitié tous les ans. En réunion plénière, les enfants de chaque commission exposent devant le maire et leurs camarades l'avancement des projets. Ils sont également associés aux événements citoyens tels que les commémorations nationales. Enfin, ils participent activement à la commission des menus et proposent quatre repas "plaisir" par an.

Le conseil des Familles

Cette instance porte des propositions ou projets liés à la politique familiale locale et peut émettre un avis sur les projets concernant l'ensemble de la population. Il rassemble des représentants de la Ville, des Scéens qui ont fait acte de candidature et de motivation auprès du maire, des représentants de structures locales qui interviennent auprès des familles et des partenaires institutionnels.

Le conseil consultatif de la Vie scolaire

Cette instance anime la réflexion et le débat sur les actions menées par la Ville en matières scolaire et périscolaire. Présidé par le maire, ce conseil comprend des représentants du conseil municipal, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, les directeurs d'école et des représentants des associations de parents d'élèves pour chaque école. Un certain nombre de membres de l'administration communale et d'acteurs complémentaires sont sollicités, au gré des besoins, dans l'objectif d'apporter leurs compétences professionnelles.

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased from 10.5 million to 12.5 million, and the number of people in the public sector who are employed in health care has increased from 2.5 million to 3.5 million (Department of Health 2000).

There are a number of reasons for the increase in the number of people employed in the public sector. One reason is that the public sector has become a more important part of the economy. Another reason is that the public sector has become a more attractive place to work. A third reason is that the public sector has become a more important part of the welfare state.

The increase in the number of people employed in the public sector has led to a number of changes in the way that the public sector is organized. One change is that the public sector has become more decentralized. Another change is that the public sector has become more market-oriented. A third change is that the public sector has become more customer-oriented.

The changes in the way that the public sector is organized have led to a number of challenges for the public sector. One challenge is that the public sector has become more complex. Another challenge is that the public sector has become more competitive. A third challenge is that the public sector has become more demanding.

The challenges that the public sector faces are a result of the changes in the way that the public sector is organized. The public sector must be able to meet these challenges in order to continue to provide the services that it is expected to provide.

One way that the public sector can meet these challenges is by increasing the number of people employed in the public sector. Another way is by increasing the efficiency of the public sector. A third way is by increasing the quality of the services that the public sector provides.

The public sector has a long way to go in order to meet the challenges that it faces. The public sector must be able to continue to provide the services that it is expected to provide in order to continue to be a part of the welfare state.

The public sector has a long way to go in order to meet the challenges that it faces. The public sector must be able to continue to provide the services that it is expected to provide in order to continue to be a part of the welfare state.

La petite enfance



Les chiffres clés de la petite enfance (2017 - 2018)

► Fonctionnement annuel des crèches municipales

3,7 millions d'euros



Budget de fonctionnement

410

enfants accueillis
(+ 30 enfants accueillis
dans les crèches associatives
conventionnées avec la Ville)



78%

Taux de réponse aux
demandes d'accueil

362 860

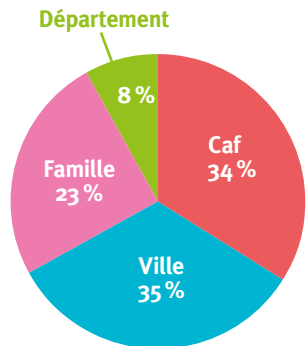
heures d'accueil par
89 agents municipaux

► Une place en crèche



15 200 euros

Coût moyen annuel



► Un an au ram-rap

145 matinées d'accueils-jeux au ram-rap avec **83** enfants accompagnés par **45** assistantes maternelles et parentales.

Les modes d'accueil collectifs

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Sceaux compte quatre structures collectives municipales. Elles ont pour mission de favoriser l'éveil et le bien-être des enfants, de veiller à leur santé et leur sécurité, et d'accompagner le passage du milieu familial à un environnement collectif. L'encadrement des enfants est assuré par un personnel qualifié, placé sous la responsabilité de la directrice. Des cuisinières préparent les repas sur place. En outre, un médecin et une psychologue interviennent au sein de chaque établissement.

Les établissements proposent trois types d'accueil :

- l'accueil régulier à temps complet ou partiel d'un à cinq jours qui est formalisé par un contrat annuel ;
- l'accueil occasionnel, non planifié, qui s'organise en fonction des besoins ponctuels des familles et des places disponibles ;
- l'accueil d'urgence pour une période définie et après examen de la situation particulière de l'enfant et de sa famille.

Les enfants sont accueillis à partir de l'âge de dix semaines et jusqu'à leur entrée en école maternelle, du lundi au vendredi de 8h à 18h30. Les équipements municipaux sont fermés entre Noël et le jour de l'An ainsi que trois semaines au mois d'août.

Le règlement de fonctionnement est consultable sur www.sceaux.fr

Renseignements : service Petite enfance au 01 41 13 33 00

Multi-accueil Charaire

Directrice : Christelle Albuison
Jardin Blanche-Le-Chevallier
Capacité : 45 places

Multi-accueil de l'avenue de la Gare

Directrice : Aurélie Auer
12 avenue de la Gare
Capacité : 60 places

Multi-accueil des Blagis

Directrice : Yoldès Dajean
10/12 rue du Docteur-Roux
Capacité : 58 places

Multi-accueil de la rue du Lycée

Directrice : Blandine Zinnato
51 rue du Lycée
Capacité : 57 places

ÉQUIPEMENTS ASSOCIATIFS

Équipements conventionnés

La crèche parentale Les Fripounnets et la crèche collective Pom' d'api ont signé une convention avec la Ville qui finance une partie du coût de fonctionnement dans le cadre de l'accueil des jeunes enfants scés de moins de 3 ans.

Crèche parentale Les Fripounnets

Président : Cédric Boyer

1 passage des Vignerons

Tél. : 07 68 75 25 78

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Capacité : 12 enfants en accueil régulier

Cette structure fonctionne grâce à l'implication des parents dans la garde des enfants et la gestion de la crèche.

Accueil collectif Pom' d'api

Directrice générale :

Jeannie L'Homme-Seymour

6 rue des Coudrais

Tél. : 01 55 52 10 81

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 7h30 à 19h30
- le vendredi de 7h30 à 17h30

Capacité : 46 places

Bureau et siège de l'association :

Président : Sylvain Verdier

25 rue Gambetta

BP 47 - 92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01 46 68 05 07 ou 01 47 02 15 29

contact@lacomptine.fr

Les pré-inscriptions

Pour toute demande en accueil régulier, les parents doivent constituer un dossier de pré-inscription en prenant rendez-vous auprès du secrétariat du service Petite enfance au 01 41 13 33 00.

ÉQUIPEMENTS PRIVÉS

Crèche Or Haya

Directrice : Rivka Danow

28 avenue Georges-Clemenceau

Tél. : 01 55 52 04 68

Horaires d'ouverture :

- du lundi au jeudi de 8h à 18h30
- le vendredi de 8h à 14h

Capacité : 28 places

Crèche privée Les petites canailles

Projet d'ouverture en janvier 2019

Président : Damien Tondelli

146 rue Houdan


Tél : 01 58 83 48 35

www.lespetitescanailles.fr

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 19h

Capacité : 25 places



La constitution du dossier s'effectue à partir du début du sixième mois de grossesse, sur présentation des documents suivants :

- livret de famille et/ou pièce d'identité ;
- acte de naissance ou certificat de grossesse ;
- avis d'imposition ou de non-imposition ;
- justificatif de domicile à Sceaux : acte notarié ou dernière quittance de loyer, taxe d'habitation et/ou taxe foncière, attestation d'assurance habitation de moins de trois mois, facture d'eau ou d'électricité de moins de trois mois ;
- attestation de la Caisse d'allocations familiales (Caf) avec le numéro d'allocataire,
- numéro de Sécurité sociale.

Pour compléter le dossier, la naissance de l'enfant doit obligatoirement être confirmée dans le mois qui suit auprès du service, au moyen de la copie intégrale de l'acte de naissance. De même, un certificat de vaccination ou une copie du carnet de santé attestant de la réalisation des vaccins obligatoires est à fournir impérativement dès la pré-inscription. Si l'enfant est à naître ou a moins de deux mois au moment du rendez-vous, le document sera à fournir avant l'entrée en crèche.

TARIFS DES PRESTATIONS D'ACCUEIL

La participation financière des familles est établie selon le barème en vigueur fixé par la Caf. Ce barème correspond à un taux d'effort établi en fonction des ressources imposables et du nombre d'enfants à charge. Le montant est ensuite calculé selon le nombre d'heures d'accueil contractualisées (toutes les heures réservées sont dues), déduction faite des semaines de congés réservés.

Les parents ayant un enfant en structure d'accueil municipale doivent faire calculer le montant de leur participation familiale lors de la constitution du dossier, au service Finances/facturation, et le faire actualiser chaque année. Il est également possible de faire une estimation du coût de la prestation grâce à un simulateur disponible sur le Portail familles accessible depuis www.sceaux.fr.

Exemples de tarification horaire (année 2018) en fonction de la composition de la famille et des ressources du foyer :

COÛT D'UNE HEURE DE CRÈCHE	FAMILLE A	FAMILLE B	FAMILLE C	FAMILLE D
Ressources annuelles ⁽¹⁾	8 248€	31 000€	48 200€	62 000€
Revenu mensuel ⁽²⁾	687,30€	2 583,33€	4 018,20€	5 163,25€
1 enfant à charge	0,41€	1,55€	2,41€	3,10€
2 enfants à charge	0,34€	1,29€	2,01€	2,58€
3 enfants à charge	0,27€	1,03€	1,61€	2,07€
4 à 7 enfants à charge	0,21€	0,77€	1,21€	1,55€
8 enfants et + à charge	0,14€	0,52€	1,03€	1,03€

⁽¹⁾ Les ressources annuelles sont déterminées par la Caf de la façon suivante :
Cumul des ressources nettes telles que déclarées perçues par l'allocataire et son conjoint au cours de l'année de référence :

- revenus d'activité professionnelle et assimilés, pensions, retraites, rentes et autres revenus imposables ;
- prise en compte des abattements/neutralisations en fonction de la situation des personnes (chômage indemnisé ou non, bénéficiaire du RSA...) ;
- déduction des pensions alimentaires versées.

NB : les frais réels et les abattements fiscaux ne sont pas déduits.

⁽²⁾ Revenu mensuel : ressources annuelles /12

Pour les crèches associatives, la participation familiale mensuelle est calculée en fonction des critères de la Caf (revenu et nombre d'enfants), comme pour les crèches municipales. À cela s'ajoute une adhésion - et parfois une caution - demandée par l'association à chaque rentrée. Le plafond de ressources pris en compte est parfois différent.



Relais assistantes maternelles et parentales (ram-rap)

La garde à domicile ou chez une professionnelle

ASSISTANTES MATERNELLES

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans. Avant d'accueillir un enfant, elle doit obligatoirement avoir été agréée par le Département. À Sceaux, le service de protection maternelle et infantile (PMI) des Hauts-de-Seine est chargé d'assurer l'agrément, la formation et le suivi de ces professionnelles.

Obtenir la liste des assistantes maternelles agréées :

- relais assistantes maternelles et parentales (ram-rap) au 01 78 76 44 76 ;
- secrétariat départemental des assistantes maternelles : le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 au 01 77 92 19 10.

AUXILIAIRES PARENTALES

L'auxiliaire parentale prend en charge entre deux et quatre enfants chez son ou ses employeur(s) en cas de garde partagée. Elle n'a pas d'agrément de la PMI mais peut travailler en collaboration avec des associations de placement d'auxiliaires parentales.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ET PARENTALES (RAM-RAP)

Il propose différents services pour les parents et futurs parents :

- informer, conseiller : modes de garde, droits et devoirs du particulier employeur ;
- accompagner : préparer un contrat, effectuer une démarche administrative, orienter en cas de conflit ;
- mettre en relation : diffusion de la liste des assistantes maternelles agréées.

Pour les assistantes maternelles et les assistantes parentales, le ram-rap offre un lieu pour :

- informer, conseiller : droit du travail, évolution professionnelle, formations ;
- accompagner : favoriser l'éveil des enfants lors des accueil-jeux, orienter en cas de conflit ;
- mettre en relation : partage d'expérience avec les autres professionnels.

Accueil-jeux

Le ram-rap propose aux assistantes maternelles et parentales de participer à des temps d'activités plusieurs matinées par semaine avec les enfants qu'elles accueillent. Ces ateliers permettent de développer la motricité, la créativité et la curiosité de l'enfant.



Crèche des Blagis

L'accueil-jeux est accessible de 8h30 à 12h (hors vacances scolaires), sur inscription.
La participation est gratuite.

Relais assistantes maternelles et parentales (ram-rap)

3 rue Michel-Charaire

Animatrice : Véronique Le Marec

Tél. : 01 78 76 44 76 - ram-rap@sceaux.fr

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h
- accueil-jeux de 8h30 à 12h sur inscription (hors vacances scolaires)

Permanences téléphoniques et accueil sur rendez-vous :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
- mercredi de 8h30 à 12h

Tél. : 01 78 76 44 76 - ram-rap@sceaux.fr

Le ram-rap est subventionné par la Caf qui a financé les travaux d'aménagement et participe chaque année aux frais de fonctionnement.

Bébé Dom 92

Le Département verse une aide sous la forme d'une allocation aux parents d'enfants de moins de 3 ans qui ont recours à une auxiliaire parentale ou à une assistante maternelle agréée. Voir tableau des aides financières, p. 72.

L'école et le périscolaire



École du Centre

Les chiffres clés de la vie scolaire et périscolaire (2017-2018)

► Au quotidien, à Sceaux

1 886

enfants à l'école

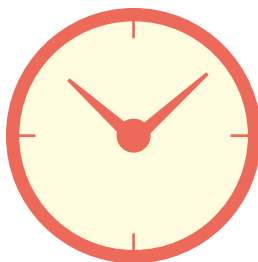
80 %

des élèves à la pause méridienne



83

enfants aux centres d'accueil du matin



277

enfants aux centres d'accueil du soir

et

380

enfants à l'étude

► Pendant les vacances scolaires

Accueils de loisirs

/

Mini-séjours

/

Séjours

150 enfants

120 enfants

43 jeunes

► Loisirs et découvertes toute l'année

215

enfants partis en classe transplantée

270

enfants aux accueils de loisirs le mercredi

6
millions euros

Budget de fonctionnement annuel des services municipaux liés à la vie scolaire, l'enfance et la jeunesse



Inscriptions scolaires

La définition de la carte scolaire, les affectations dans les écoles et les inscriptions scolaires relèvent de la responsabilité du maire. Cependant, l'admission définitive à l'école maternelle ou élémentaire est prononcée par le directeur de l'école.

INSCRIPTION EN PETITE SECTION DE MATERNELLE

Pour la scolarisation des enfants en petite section de maternelle - nés avant le 31 décembre 2016 - à la rentrée de septembre 2019, les inscriptions se dérouleront du mardi 8 janvier au vendredi 29 mars 2019. Elles s'effectuent sur rendez-vous auprès du service Vie scolaire, à l'hôtel de ville (122 rue Houdan) les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30.

Pièces à fournir (originaux uniquement) :

- le livret de famille et tout acte justifiant de la situation familiale de l'enfant (séparation ou divorce des parents, tutelle, etc.) ;
- la dernière quittance de loyer (pour les locataires) ou une facture EDF-GDF de moins de trois mois (pour les propriétaires) ;
- le dernier avis d'imposition à la taxe d'habitation (mentionnant votre adresse à Sceaux) ;
- le dernier avis d'imposition sur le revenu (mentionnant votre adresse à Sceaux) ;
- si vous bénéficiez des prestations de la Caf : attestation de la Caf mentionnant votre adresse sur Sceaux.

Attention : une facture de téléphone mobile ne peut en aucun cas constituer un justificatif de domicile.

Pour les nouveaux Scéens :

- le livret de famille ;
- l'original du bail ou de l'acte d'achat ;
- l'attestation d'assurance habitation.

Ces documents devront justifier, sans équivoque, de votre domiciliation à Sceaux et être présentés sous leur forme originale. Toute fausse déclaration pourra donner lieu à des poursuites.

Une démarche à effectuer au plus tôt

L'inscription à l'école est à effectuer dès que possible. En effet, le nombre d'inscrits a une incidence directe sur les décisions d'ouverture ou de fermeture de classes prononcées par la direction académique.

En cas de déménagement

Les familles qui déménagent ont pour obligation de déclarer leur changement d'adresse. Dans le cas d'un déménagement hors de Sceaux, si les enfants poursuivent leur scolarité au sein d'une école maternelle ou élémentaire publique à Sceaux, les prestations seront facturées à un tarif extérieur, appliqué à compter du premier jour du mois suivant le déménagement. En cas de déclaration tardive, la Ville appliquera le tarif extérieur à compter du mois du déménagement effectif et calculera une facture complémentaire pour la famille.

> Pour toute situation particulière ou si vous venez d'emménager à Sceaux, contactez le service Vie scolaire au 01 41 13 33 00 ou sceauxinfomairie@sceaux.fr.

ASSURANCE SCOLAIRE

Pour garantir les dommages causés ou subis par votre enfant, il est nécessaire de souscrire une assurance dite "responsabilité civile et individuelle d'accident". Cette assurance, recommandée seulement pour les heures de classe, est obligatoire pour les autres activités : sorties et voyages scolaires, visites de musée, classes transplantées, accueils de loisirs, centres d'accueil maternels, études dirigées et pause méridienne.

Vérifiez sur votre contrat d'assurance si les risques scolaires, péri et extra-scolaires sont bien inclus. À défaut, contactez votre assureur ou l'une des associations de parents d'élèves qui vous proposera un contrat d'assurance adapté. L'attestation d'assurance sera demandée par la direction de l'établissement scolaire.



École des Clos Saint-Marcel

Les établissements scolaires de Sceaux

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le nombre de classes indiqué, pour chaque école, est indicatif. Il peut être modifié à la rentrée.

École maternelle des Blagis

Directeur : Christophe Paxion
1 place des Ailantes
Tél. : 01 41 13 93 58
Nombre de classes : 6

École élémentaire des Blagis

Directeur : Frédéric Delamare
2 place des Ailantes
Tél. : 01 41 13 93 52
Nombre de classes : 13 et une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

École maternelle du Centre

Directrice : Isabelle Denis-Ribot
7 rue Marguerite-Renaudin
Tél. : 01 41 13 93 63
Nombre de classes : 8

École élémentaire du Centre

Directrice : Brigitte Lamotte
6 rue Marguerite-Renaudin
Tél. : 01 41 13 93 60
Nombre de classes : 14

École maternelle des Clos-Saint-Marcel

Directrice : Viviane Bechet
46 avenue de la Gare
Tél. : 01 41 13 93 03
Nombre de classes : 6

École élémentaire des Clos-Saint-Marcel

Directrice : Véronique Le Bellec
48 avenue de la Gare
Tél. : 01 41 13 93 01
Nombre de classes : 11

École primaire du Petit-Chambord (maternelle et élémentaire)

Directeur : Nicolas Lezer
6 et 8 allée de Trévisse
Tél. : 01 41 13 92 99/97
Nombre de classes : 11 et 1 unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis)

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

École primaire Sainte-Jeanne-d'Arc (maternelle et élémentaire)

Directrice : Chantal Leprince
7 rue du Docteur-Berger
Tél. : 01 41 13 07 95
Établissement conventionné, sous contrat d'association avec la Ville qui participe aux frais de fonctionnement.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour favoriser la scolarisation et répondre aux besoins éducatifs spécifiques des élèves en situation de handicap, l'ensemble des parties prenantes est mobilisée pour construire un projet personnalisé de scolarisation (PPS) dès lors que la famille a saisi la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes en situation de handicap. Il est utile également de signaler le handicap en mairie au moment de l'inscription scolaire. Pour l'ensemble de vos démarches, vous pouvez être aidé par la coordinatrice Handicap au 01 41 13 33 00.

L'ULIS

L'unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) accueille des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives. Installée à l'école du Petit-Chambord avec une implication forte de l'équipe pédagogique, l'Ulis permet aux enfants de bénéficier d'un enseignement adapté, en effectif réduit, tout en proposant des temps avec des enfants de leur âge. En effet, l'Ulis participe à certaines activités (sport, sorties, classes transplantées, etc.) avec les autres classes de l'établissement.

L'UPE2A

L'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), installée à l'école élémentaire des Blagis, est une classe élémentaire réservée aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. Les élèves y sont orientés par l'Académie. L'enseignant dispense des cours de français (12 heures par semaine), en effectif réduit. Les enfants retrouvent leur classe d'âge au sein de l'école pour les autres matières. À l'issue de cette classe d'intégration, les enfants peuvent, au choix, réintégrer leur école de secteur ou demander un maintien de scolarité à l'école élémentaire des Blagis par le biais d'une dérogation.

Services de l'Éducation nationale

INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Inspectrice : Alessandra Sobrero
4-6 avenue du Parc
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél. : 01 46 60 13 32

DIRECTION ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES HAUTS-DE-SEINE (DASEN 92)

Directeur académique des services de l'Éducation nationale : Dominique Fis
167 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex
Tél. : 01 71 14 29 29
www.ac-versailles.fr

MÉDECINE SCOLAIRE

Ce service du ministère de l'Éducation nationale organise dans les établissements scolaires des actions d'éducation pour la santé. Il assure un bilan de santé au cours de la sixième année de l'enfant et participe à l'accueil des enfants présentant une maladie chronique ou un handicap, en collaboration avec la PMI et les réseaux de soins locaux.

> Consultations le mardi matin au centre médico-scolaire situé à l'école élémentaire des Blagis, 2 place des Ailantes.

Prendre rendez-vous : santescolaire.sceaux@ac-versailles.fr ou tél. : 01 41 13 93 53.

RECTORAT

Recteur : Daniel Filatre
3 boulevard de Lesseps
78000 Versailles
Tél. : 01 30 83 44 44

Parents d'élèves et vie scolaire

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

FCPE : fédération des conseils de parents d'élèves

PEEP : parents d'élèves de l'enseignement public

Il existe également des groupements de parents indépendants. Les informations concernant chaque association sont affichées dans les écoles. Vous pouvez faire parvenir vos courriers aux associations à l'adresse de l'école.

CONSEILS D'ÉCOLE

Les conseils d'école, présidés par les directeurs, sont composés d'enseignants, de l'adjoint au maire délégué à la Vie scolaire, et de représentants de parents d'élèves. Le maire ainsi que l'inspectrice de l'Éducation nationale participent également à certaines réunions. Les personnes qualifiées : psychologue scolaire, médecin, infirmière et intervenants

agréés par l'Éducation nationale peuvent être invités à ces instances. Des élections sont organisées en octobre dans chaque établissement pour désigner les représentants des parents au sein de ces conseils.

Chaque conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- statue sur le projet d'école proposé par l'équipe pédagogique ;
- peut donner son avis sur tout ce qui concerne la vie de l'école, son fonctionnement et les activités périscolaires (classes transplantées, études dirigées, animations, etc.).

ON SE "CARAPATTES" ?

Afin de sécuriser les déplacements à pied des enfants sur le chemin de l'école du Petit-Chambord et réduire la circulation automobile pour des raisons environnementales, la Ville a créé le dispositif "Carapattes". Les enfants sont déposés à des points fixes, desquels ils se rendent à l'école à pied, encadrés par des parents volontaires et identifiés.

> Renseignements / devenir accompagnateur : carapattes.sceaux@laposte.net.

TEMPS D'ACCUEIL DES PARENTS

Parce que grandir implique de nombreux défis et interrogations pour les enfants et leurs parents, la ville de Sceaux propose à tout parent scéen, ou dont un enfant est scolarisé à Sceaux, un temps d'accueil dédié. Il permet d'échanger et de s'informer sur toute question relative à l'enfance ou l'adolescence. Selon le sujet abordé, le conseiller renseigne ou oriente les parents. Ce temps anonyme et confidentiel permet également à chacun d'exprimer librement ses préoccupations tout en étant soutenu.

> Permanence le mercredi de 11h30 à 12h30 pendant la période scolaire à l'école élémentaire des Blagis, 2 place des Ailantes.

Accompagnement scolaire et éducatif

Espace-relais

3 square de Bretagne

Cet espace s'adresse aux jeunes de 6 à 16 ans. Durant les périodes scolaires, un accompagnement scolaire est proposé sous forme d'aide aux devoirs. L'implication des parents est demandée pour favoriser les progrès de l'enfant. Durant les vacances scolaires, les jeunes peuvent profiter de sorties culturelles et sportives. L'Espace-relais propose également un atelier d'initiation à la programmation numérique.

> Renseignements : service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00 ou www.sceaux.fr

Centre social et culturel des Blagis (CSCB)

2 rue du Docteur-Roux

Le CSCB propose aux élèves des classes élémentaires, des collèges et des lycées une aide à la scolarité encadrée par des bénévoles. Le travail de ces derniers se fait en liaison avec les familles.

> Renseignements et inscriptions : CSCB au 01 41 87 06 10 ou cscblagis@wanadoo.fr.

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Le Rased est un service public, gratuit, dépendant du ministère de l'Éducation nationale. Il contribue à résoudre les difficultés d'apprentissage ou d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves, en collaboration avec les équipes pédagogiques.

> Rased Blagis-Sceaux, 2 place des Ailantes. Tél. : 01 41 13 93 55.

L'organisation des temps scolaire et périscolaire

Pour la rentrée 2018, la ville de Sceaux a adopté pour les écoles maternelles et élémentaires l'organisation du temps suivante :

Temps scolaire (temps organisé par l'Éducation nationale)

Temps périscolaire (temps organisé par la Ville)

*APC (Activités pédagogiques complémentaires) organisées par les enseignants. Les horaires peuvent varier d'une école à l'autre, se rapprocher de la direction de l'établissement..

	7H30-8H30	8H30-9H30	9H30-11H30	11H30-12H30	12H30-13H30	13H30-16H	16H-18H30	
LUNDI	Accueil du matin	Temps scolaire - 3h		Pause méridienne Activités du midi / Nap		Temps scolaire 2h30	Accueil du soir Étude dirigée	
MARDI	Accueil du matin	Temps scolaire - 3h		Pause méridienne Activités du midi / Nap		Temps scolaire 2h30	Accueil du soir Étude dirigée	
MERCREDI	Accueil du matin	Accueil du matin	Temps scolaire 2h	Accueil de loisirs*				Sortie possible à partir de 17h
		APC*		Garderie*				
JEUDI	Accueil du matin	Temps scolaire - 3h		Pause méridienne Activités du midi / Nap		Temps scolaire 2h30	Accueil du soir Étude dirigée	
VENDREDI	Accueil du matin	Temps scolaire - 3h		Pause méridienne Activités du midi / Nap		Temps scolaire 2h30	Accueil du soir Étude dirigée	



Restauration scolaire

Une journée à l'école

ACCUEIL DU MATIN

Les centres d'accueil sont ouverts dans les quatre groupes scolaires de la ville, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h20 et le mercredi de 7h30 à 9h20. Ils rassemblent les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Trait d'union entre la famille et la vie collective, c'est un temps d'activités calmes qui est proposé aux enfants. Ils sont encadrés par des animateurs qu'ils connaissent et retrouvent sur le temps de la pause méridienne et le soir.

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient, pour l'année 2018, entre **17,73 euros** et **43,69 euros** (forfait mensuel).

Tarif unitaire (pour quatre séances maximum dans le mois) : **3,59 euros**.

PAUSE MÉRIDIDIENNE ET NAP

Restauration scolaire

Près de 120 personnes (directeurs d'école, animateurs et agents des écoles) participent au bon déroulement de ce service. Environ 232 000 repas et 44 000 goûters, confectionnés et livrés par un prestataire extérieur, sont servis chaque année en liaison froide. Des enquêtes-qualité sont conduites régulièrement auprès des enfants et des professionnels afin de mesurer la satisfaction des enfants.

Les tarifs de la restauration scolaire sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient entre **0,95 euro** et **8,64 euros** (tarifs unitaires 2018). Ils incluent la fourniture du repas, son service, l'encadrement des enfants, ainsi que les nouvelles activités périscolaires (Nap).

Commission des menus

Le plus grand soin est apporté à l'élaboration des menus et au suivi de la qualité des repas. La commission des menus est composée de l'adjoint au maire délégué à la Vie scolaire et périscolaire ; de représentants du service Restauration-entretien ; des directeurs d'école ; de représentants d'associations de parents d'élèves ; de jeunes élus du conseil d'Enfants ; des responsables des offices de restauration et des animateurs référents sur le temps de midi, ainsi que de représentants de la société prestataire. Elle se réunit tous les deux mois afin d'examiner les propositions de menus et faire valoir toute observation en vue d'apporter des améliorations.



Nap : atelier de céramique

Allergies et troubles de santé : une attention particulière

La ville de Sceaux a mis en place, en partenariat avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, un protocole d'accueil individualisé (PAI) permettant l'accueil des enfants ayant un trouble de santé (allergies ou intolérances alimentaires, maladies chroniques...) au sein des structures scolaires et périscolaires. En 2017-2018, 87 PAI pour cause d'allergie alimentaire ou de troubles de santé ont été acceptés, dont huit paniers repas. Les enfants peuvent ainsi être accueillis au restaurant scolaire et y déjeuner avec leurs camarades sous la surveillance du personnel sensibilisé aux risques de réactions allergiques.

Nouvelles activités périscolaires (Nap)

Les nouvelles activités périscolaires sont organisées sur le temps de la pause méridienne de 11h30 à 13h30. Les enfants peuvent participer librement aux ateliers (séances de 60 minutes). Les Nap ne nécessitent pas d'inscriptions. Leur coût est inclus dans le prix de la pause méridienne.

... en maternelle

Activités proposées pour les enfants de moyenne et grande section : parcours motricité, jeux sportifs, activités manuelles, contes, jeux de société, jeux musicaux, parcours sportifs, théâtre/marionnettes, ludothèque, couture, jeux anciens, jeux extérieurs, jeux d'imitation, jeux libres, jeux de construction. Pour les classes de petites sections, un temps de repos est proposé.

... en élémentaire

Activités proposées : origami, calligraphie, tissage, théâtre, informatique, danse, ludothèque, contes, tennis de table, peinture, échecs, multisports, sports collectifs, arts du cirque, loisirs créatifs, bibliothèque, mosaïque, jeux de construction. L'organisation des ateliers peut différer en fonction des projets des équipes pédagogiques, des intervenants et des locaux disponibles.

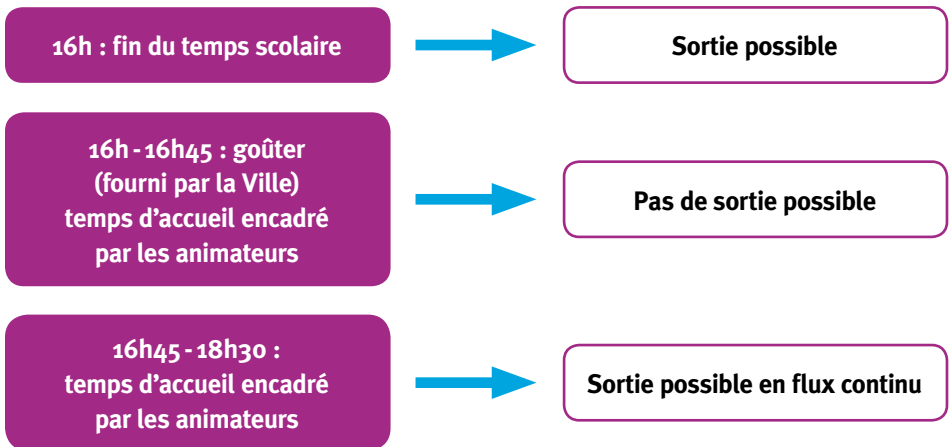
ACCUEIL DU SOIR DES ÉCOLES MATERNELLES

Les centres d'accueil sont ouverts au sein de toutes les écoles maternelles, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h30. Les enfants inscrits le matin même à l'école retrouvent les animateurs avec lesquels ils ont partagé la pause méridienne. Après le goûter (fourni par la Ville), ils peuvent participer à des activités et jeux collectifs ou individuels. Les familles peuvent récupérer l'enfant après la classe à 16h ou, de manière continue, entre 16h45 (après le goûter) et 18h30.

Les structures du soir sont habilitées par la direction départementale de la Cohésion sociale.

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient, pour l'année 2018, entre **20,26 euros** et **50,54 euros** (forfait mensuel). Tarif unitaire (pour quatre séances maximum dans le mois) : **4,97 euros**. Ces tarifs sont valables pour l'année 2018. Ils sont susceptibles d'être révisés pour 2019.

Attention : tout retard lors de la récupération de son enfant après 18h30 est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).

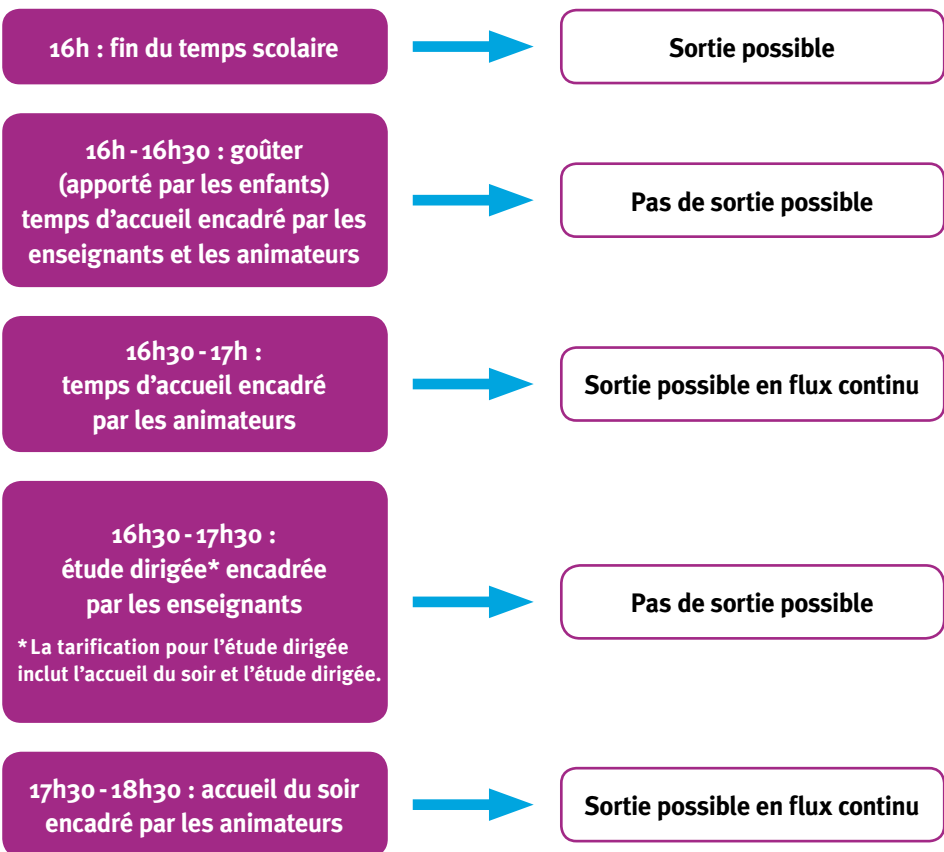


ÉTUDES DIRIGÉES DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Après le goûter (fourni par les familles) de 16h à 16h30, les enfants scolarisés dans les quatre écoles élémentaires de la ville peuvent fréquenter les études dirigées par des enseignants. Elles sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi après la classe, de 16h30 à 17h30. Les enfants peuvent ensuite rester à l'accueil élémentaire de 17h30 à 18h30.

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient entre **12,90 euros** et **35,44 euros** (forfait mensuel). Tarif unitaire (pour quatre séances maximum dans le mois) : **3,18 euros**. Ces tarifs sont valables pour l'année 2018.

Attention : tout retard lors de la récupération de son enfant après 18h30 est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).





École des Blagis

Activités à l'école

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de Sceaux bénéficient, pendant le temps scolaire, d'activités sportives, culturelles et de prévention organisées par la Ville, en accord avec l'inspection de l'Éducation nationale, les enseignants et avec le concours de différents partenaires.

SPORT

Éducation physique et sportive (EPS)

La Ville finance, pour toutes les classes élémentaires publiques, une heure hebdomadaire d'éducation physique et sportive. Trois éducateurs sportifs interviennent ainsi dans les écoles au côté de l'enseignant. Cet enseignement est complété par des rencontres sportives annuelles entre les écoles, en octobre, réunissant toutes les classes de la grande section de maternelle au CM2.

Apprentissage de la natation

Les enfants scolarisés en CP, CE1 et CM2 bénéficient de séances de natation à la piscine des Blagis sur le temps scolaire. Leur encadrement et leur sécurité sont placés sous la responsabilité de l'enseignant et des éducateurs brevetés d'État.

La Ville prend en charge le financement du transport pour les écoles les plus éloignées.

CULTURE

Bibliothèques

Compte tenu des travaux de la bibliothèque municipale prévus en 2018 et 2019, les animations se feront "hors les murs", dans les établissements : travail autour du livre et du conte de la maternelle au CM2, écoute musicale active pour les maternelles. Par ailleurs, la bibliothèque du centre social et culturel des Blagis (CSCB) accueille les enfants des crèches une fois par semaine pour des séances d'éveil autour du livre.

École et cinéma

"École et cinéma" est un dispositif pédagogique qui permet aux élèves la découverte de films dans un objectif d'éducation à l'image. Le cinéma municipal Le Trianon accueille toute l'année les classes inscrites au dispositif.

Musique et danse

De la petite section de maternelle au CE2, les enfants reçoivent une initiation musicale assurée par des intervenants agréés par le ministère de l'Éducation nationale et financée par la Ville. En cycle 3 (CM1 et CM2), les élèves participent aux concerts des "grands

élèves” du conservatoire de Bourg-la-Reine / Sceaux (CRD). À compter de la rentrée 2018, les enfants en maternelle à l'école du Centre et des Clos-Saint-Marcel participent à un nouveau dispositif comprenant de la danse, encadrée par le CRD, à la place des interventions musicales.

Spectacles et musée à Sceaux

Les élèves des classes maternelles et élémentaires peuvent assister à des spectacles au théâtre Les Gémeaux/scène nationale, dans le cadre de la programmation dédiée au jeune public (une participation est demandée). Le musée du domaine départemental de Sceaux propose également des animations auxquelles les enseignants peuvent s'inscrire.

INTERNET ET LE NUMÉRIQUE

La Ville équipe et gère pour chaque école élémentaire une salle informatique dotée de 14 postes multimédia, deux imprimantes laser, un graveur et un scanner ainsi qu'une connexion Internet sécurisée.

Tableau blanc interactif (TBI)

La Ville a doté toutes les écoles élémentaires d'un TBI. Ces derniers ont été installés dans la bibliothèque ou dans la salle informatique afin qu'ils soient accessibles pour chaque classe.

“Permis Internet”

Ce programme national de responsabilisation des enfants vise à permettre un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet. Destiné aux élèves de CM2, ce dispositif pédagogique a été mis en place à Sceaux à la rentrée 2015. Il est animé par un officier de prévention de la police nationale qui remet aux enfants un “permis Internet” à la fin de l'année.

CODE DE LA ROUTE

“Permis piéton”

Le “Permis piéton” est une initiative nationale de prévention du risque piéton chez l'enfant. Les élèves de classes de CE2 des écoles de la ville y participent. Ce dispositif est organisé conjointement avec le commissariat de Châtenay-Malabry, la Ville et la direction académique des services de l'Éducation nationale.

“Permis cycliste”

Les élèves de CM2 des écoles de la ville bénéficient d'une sensibilisation aux risques de la circulation à vélo, réalisée par la Ville et la direction académique des services de

l'Éducation nationale. L'enseignement théorique est ensuite mis en pratique dans le cadre d'un parcours vélo.

CLASSES TRANSPLANTÉES - VOYAGES SCOLAIRES

La Ville favorise depuis de nombreuses années les départs volontaires en classes transplantées. Chaque année, de nombreux enfants des écoles de Sceaux partent avec leurs enseignants pour travailler dans un autre cadre que celui de l'école. Ils découvrent un environnement à thème pendant cinq jours et quatre nuits. En 2018, huit classes soit 240 enfants sont partis. Afin d'alléger la participation des familles aux revenus plus modestes, la Ville prend à sa charge entre 20% et 85% du coût du séjour. Les élèves de grande section des écoles maternelles profitent quant à eux des journées d'excursion, celles-ci sont entièrement financées par la Ville (le transport et les entrées).

Le mercredi et les vacances scolaires

LA GARDERIE DU MERCREDI

La Ville propose une garderie le mercredi après la classe, de 11h30 à 12h30, dans les quatre groupes scolaires. Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial et varient entre **1,48 euro** et **3,65 euros** la séance (tarifs 2018). Les modalités d'inscription sont les mêmes que pour les accueils de loisirs des mercredis.

Attention : tout retard après 12h30 est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes). Pour les inscriptions hors délai, le tarif est doublé. Pour les présences sans inscription ni réservation préalable, le tarif est quadruplé.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Parties prenantes du projet éducatif de la Ville, les accueils de loisirs ont pour mission de favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant. Dans le cadre d'un projet pédagogique annuel, les projets d'activités sont élaborés autour d'un thème fédérateur décliné sous des angles multiples : activités manuelles, plastiques, de motricité, culturelles mais aussi sorties, grands jeux d'aventure, etc. Les familles sont fréquemment invitées à découvrir les équipements et les réalisations des enfants lors des journées ou soirées "portes ouvertes".

Le mercredi

Les enfants - domiciliés à Sceaux et scolarisés en école maternelle ou élémentaire - sont accueillis les mercredis de 11h30 à 18h30 au sein de chaque école :

- groupe scolaire des Blagis : accueil de loisirs des Blagis (4 place des Ailantes) ;
- groupe scolaire du Centre : les élémentaires sont accueillis au club de loisirs (8 quater rue Marguerite-Renaudin), les maternelles sont accueillis à l'école maternelle (7 rue Marguerite-Renaudin) ;
- groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel : centre d'accueil des Clos (46 avenue de la Gare) ;
- groupe scolaire du Petit-Chambord : école du Petit-Chambord (6 et 8 allée de Trévisé).

Les inscriptions en accueil de loisirs s'effectuent depuis le Portail familles.

Inscription à l'année : l'enfant est inscrit tous les mercredis de l'année scolaire.

La facturation est mensuelle. Le tarif est à la journée, repas et goûter inclus. Il est possible d'annuler l'inscription d'un enfant au plus tard le lundi de la semaine précédente avant 17h30. Dans ce cas, la journée n'est pas facturée. Pour une annulation hors délai, la journée non consommée est facturée avec le repas.

Inscription ponctuelle : si l'enfant est inscrit dans les délais - soit au plus tard le lundi de la semaine précédente avant 17h30 - la famille est facturée au tarif normal. Pour une inscription hors délai, le tarif de l'inscription et du repas de l'enfant est doublé.

À noter :

- Toute modification doit se faire sur le Portail familles dans les délais mentionnés ci-dessus.
- Un enfant qui n'est pas inscrit ne peut être accueilli à l'accueil de loisirs.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué sans présentation d'un certificat médical.

Pendant les vacances

La Ville organise l'accueil des enfants domiciliés à Sceaux et âgés de 3 à 12 ans de 8h à 18h30. Les enfants scéens, nés en 2016, pourront bénéficier de l'accueil de loisirs durant les vacances d'été 2019. Lieux d'accueil des enfants : voir tableau p. 46.

Les inscriptions se font depuis le Portail familles environ deux mois avant le début de chaque période de vacances scolaires et sont closes 15 jours avant le début des vacances. La place est garantie dans la limite de la capacité d'accueil réglementaire de la structure. Au-delà de ces dates, l'inscription de l'enfant est réalisée en fonction des places disponibles et est facturée au tarif double.

À noter :

- Toute modification doit se faire sur le Portail familles dans les délais mentionnés ci-dessus.
- Il est possible d'annuler l'inscription d'un enfant si l'annulation est effectuée pendant la période d'inscription. Dans ce cas, la famille n'est pas facturée. Si l'annulation est effectuée après la date butoir, les journées non consommées sont facturées (sans les repas).
- Un enfant qui n'est pas inscrit ne peut être accueilli à l'accueil de loisirs.
- Aucun remboursement ne peut être effectué sans présentation d'un certificat médical.

Tarifs 2018

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial :

- mercredis : entre **1,28 euro** et **17,04 euros** (tarifs à la journée, repas et goûter inclus) par mercredi après-midi (amplitude d'ouverture du centre : 7h) ;
- vacances : entre **1,50 euro** et **22,79 euros** (tarifs à la journée, repas et goûter inclus) par jour (amplitude d'ouverture du centre : 10h30).

Attention : tout retard lors de la récupération de son enfant est facturé (28 euros par tranche de 30 minutes).

Activités associatives : pensez aux coupons Enfants !

Pour encourager la pratique d'activités sportives et artistiques par les Scéens de 5 à 11 ans, la Ville propose une aide financière aux familles dans le cadre de conventions avec des associations locales : voir tableau des aides financières, p. 74.

Vacances scolaires automne, hiver, printemps et été (juillet) :

- Enfants scéens scolarisés dans les groupes scolaires des Clos-Saint-Marcel et du Petit-Chambord (petite, moyenne et grande section ; CP et CE1) : **ALSH des Clos-Saint-Marcel**
- Enfants scéens scolarisés dans les groupes scolaires des Blagis et du Centre, à l'extérieur de Sceaux ou en école primaire privée à Sceaux (petite, moyenne et grande section ; CP et CE1) : **ALSH des Blagis**
- Tous les enfants scéens (CE2, CM1, CM2 et 6e) : **club de loisirs**

- ALSH des Blagis : 4 place des Ailantes
 - Club de loisirs : 8 quater Marguerite-Renaudin
 - ALSH des Clos-Saint-Marcel : 46 avenue de la Gare
 - École maternelle du Petit-Chambord : 6 allée de Trévisse
- Renseignements auprès du service Animation au 01 41 13 33 00
- À noter : pour les vacances de Noël et du mois d'août, se renseigner sur le portail Familles.**

Où déposer mon enfant le matin ?	Enfants scolarisés dans le groupe scolaire des Blagis	Enfants scolarisés dans le groupe scolaire du Centre	Enfants scolarisés dans le groupe scolaire des Clos-Saint-Marcel	Enfants scolarisés dans l'école primaire du Petit-Chambord
Petite section Moyenne section Grande Section CP CE1	ALSH des Blagis de 8h à 9h30	École du Centre de 8h à 8h45 ou à l'ALSH des Blagis de 8h à 9h30	ALSH des Clos-Saint-Marcel de 8h à 9h30	Car situé au croisement de l'allée d'Honneur et l'allée de Trévisse de 8h à 8h30 ou à l'ALSH des Clos-Saint-Marcel de 8h à 9h30
CE2 CM1 CM2 6 ^e	ALSH des Blagis de 8h à 9h ou au club de loisirs de 8h à 9h30	Club de loisirs de 8h à 9h30	ALSH des Clos-Saint-Marcel de 8h à 8h30 ou au club de loisirs de 8h à 9h30	Car situé au croisement de l'allée d'Honneur et l'allée de Trévisse de 8h à 8h30 ou au club de loisirs de 8h à 9h30
Où récupérer mon enfant le soir ?	Les enfants devront être récupérés le soir obligatoirement au même endroit que le matin.			
Petite section Moyenne section Grande Section CP CE1	ALSH des Blagis de 17h à 18h30	École du Centre de 17h30 à 18h30 ou ALSH des Blagis de 17h à 18h30	ALSH des Clos-Saint-Marcel de 17h à 18h30	École maternelle du Petit-Chambord de 18h à 18h30 ou à l'ALSH des Clos-Saint-Marcel de 17h à 18h30.
CE2 CM1 CM2 6 ^e	ALSH des Blagis de 17h30 à 18h30 ou au club de loisirs de 17h à 18h30	Club de loisirs de 17h à 18h30	ALSH des Clos-Saint-Marcel de 18h à 18h30 ou au club de loisirs de 17h à 18h30	École maternelle du Petit-Chambord de 18h à 18h30 ou au club de loisirs de 17h à 18h30



STAGES MULTISPORTS SCÉENS (SMS)

La Ville encourage la pratique sportive en proposant des stages multisports pendant les vacances scolaires, destinés aux enfants scéens âgés de 8 à 12 ans. Les disciplines proposées sont variées afin d'éveiller la curiosité des enfants et de développer différentes aptitudes. Les stages sont encadrés par les éducateurs sportifs de la Ville. Les jeunes bénéficient par ailleurs des conseils pédagogiques des clubs scéens partenaires. Les stages se déroulent au gymnase du Centre (29 rue des Imbergères) de 9h30 à 16h30. L'organisation des journées est coordonnée par la Ville. Le repas est à prévoir par la famille.

Les inscriptions sont ouvertes un mois et demi avant le démarrage des stages et se terminent une semaine avant. Le nombre de places étant limité à 36, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. La fiche d'inscription peut être retirée à l'hôtel de ville ou à l'accueil info mairie Les Blagis ou encore téléchargée depuis www.sceaux.fr.

Tarifs 2018

Les tarifs sont fixés en fonction du calcul du quotient familial pour les Scéens et selon un tarif forfaitaire pour les non Scéens avec obligation de s'inscrire pour l'intégralité de la période.

MINI-SÉJOURS D'ÉTÉ

Dans le cadre des accueils de loisirs, la Ville organise des mini-séjours ouverts aux enfants de 4 à 12 ans domiciliés à Sceaux. En 2018, quatre mini-séjours ont été organisés pendant les vacances d'été. Au programme : poney, cirque, jeux, etc.

Les inscriptions se feront depuis le Portail familles **du lundi 13 au dimanche 26 mai 2019**.

SÉJOURS DE VACANCES

Ces séjours payants proposés aux Scéens se déroulent pendant les vacances d'hiver pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans et pendant les vacances d'été pour les 12 à 17 ans. Chaque année, la Ville sélectionne des organismes auxquels sont confiés les enfants. Les séjours sont retenus en fonction de leur destination et de leur projet. Afin d'alléger la participation des familles les plus modestes, la Ville prend à sa charge jusqu'à 85% du coût du séjour. Les programmes décrivant les séjours sont publiés un mois avant la période d'inscription. Ils sont disponibles dans les équipements municipaux ou téléchargeables sur www.sceaux.fr.



Miniséjour : activité kart

Les inscriptions se feront depuis le Portail familles :

- pour les séjours d'hiver 2019 : **du 28 novembre au 9 décembre 2018** ;
- pour les séjours d'été 2019 : **du 20 mars au 10 avril 2019**.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé en fonction des ressources et de la situation familiale. Le tarif payé par chaque famille est proportionnel à son quotient familial et s'ajuste donc à l'évolution des ressources et de la situation familiale. Les familles percevant l'allocation éducation enfant handicapé (AEEH) pour l'enfant accueilli en crèche sont facturées au taux d'effort immédiatement inférieur.

Pour le calcul du quotient familial de l'année civile 2018, présentez-vous au service Finances/facturation, muni des documents originaux suivants :

- deux justificatifs de domicile :
 - **justificatif 1** : la taxe d'habitation de la résidence principale (ou assurance habitation si la famille a emménagé après le 1^{er} janvier de l'année)
 - **justificatif 2** : pour les locataires : une quittance de loyer de moins de trois mois ; pour les propriétaires : le dernier avis de la taxe foncière (ou acte notarié d'acquisition de la résidence principale, si la famille a emménagé après le 1^{er} janvier de l'année)
- l'avis "primitif" d'imposition ou de non-imposition de l'année 2017 (relatif aux revenus de l'année 2016) de toutes les personnes vivant au foyer ;
- l'attestation de paiement de la Caf de moins de trois mois avec l'adresse de résidence à Sceaux, mentionnant les enfants et le montant des prestations. À défaut, le numéro d'allocataire et le code confidentiel (permettant d'éditer le document sur place) ;
- tout acte justifiant de la situation familiale de l'enfant (en cas de séparation ou divorce des parents, tutelle, etc.)
- le dernier bulletin de salaire de toutes les personnes vivant au foyer ;
- la carte d'invalidité : les personnes handicapées bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

Vous pouvez également faire une estimation de votre quotient familial grâce à un simulateur disponible sur le Portail familles. Pour le calcul du quotient familial de l'année civile 2019 (à partir du lundi 12 novembre 2018), vous serez informé des documents à fournir dans le *Sceaux Mag*, par voie d'affichage et sur www.sceaux.fr.

En cas de séparation, les deux parents restent payeurs solidaires des factures émises par la Ville. S'ils souhaitent que l'un des parents ne soit plus payeur solidaire, ils doivent effectuer une démarche conjointe auprès du service Finances/facturation.

La présence des deux parents est requise. Les deux parents peuvent également adresser une demande écrite individuelle. Dans ce cas, chaque parent sera rappelé par le service pour confirmation.

Le quotient familial s'applique à compter du 1^{er} jour du mois suivant le calcul. Si un événement particulier intervient (naissance, etc.), il est nécessaire de faire réactualiser le quotient familial. Ainsi, par exemple, si une famille déclare une naissance le 15 septembre, le quotient familial nouvellement calculé s'appliquera aux tarifs à compter du 1^{er} octobre et à la facture émise vers le 12 novembre qui reprend les consommations de ce mois d'octobre.

À noter :

- La Ville n'applique pas de rétroactivité de calcul des quotients familiaux ou de ressources familiales.
- Sauf exception, il n'est pas appliqué de réduction ou de re-calcul sur les factures déjà émises.

Exemples de calcul de quotients familiaux en fonction de la composition de la famille et des ressources du foyer :

QUOTIENT FAMILIAL	FAMILLE A	FAMILLE B	FAMILLE C	FAMILLE D
Ressources annuelles ⁽¹⁾	14 400€	38 800€	70 800€	86 000€
Revenu mensuel ⁽²⁾	1 089,84€	2 937,84€	5 357,60€	6 513,72€
2 adultes et 1 enfant (3 parts)	363,28€	979,28€	1 785,87€	2 171,24€
2 adultes et 2 enfants (4 parts)	272,46€	734,46€	1 339,40€	1 628,43€
2 adultes et 3 enfants (5,5 parts)	198,15€	534,15€	974,11€	1 184,31€
2 adultes et 4 enfants (7 parts)	155,69€	419,69€	765,37€	930,53€

⁽¹⁾ Ressources annuelles avant impôt (base 10 % d'impôt), y compris allocation de la Caf.

⁽²⁾ Revenu mensuel net d'impôts, allocations de la Caf comprises.

Exemples de tarifs (année 2018) de diverses prestations pour une famille composée de deux adultes et deux enfants, avec des ressources différentes :

ACTIVITÉS	FAMILLE A 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE A 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE B 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE C 2 ADULTES 2 ENFANTS	FAMILLE D 2 ADULTES 2 ENFANTS
Quotient familial	< à 272,46€	272,46€	734,46€	1339,40€	1628,43€
Accueil matin ⁽¹⁾ (forfait mensuel)	17,73€	17,73€	26,13€	37,67€	43,69€
Pause méridienne ⁽²⁾ (unité)	0,95€	0,95€	3,95€	7,45€	8,64€
Accueil du soir ⁽¹⁾ (forfait mensuel)	20,26€	20,26€	30,45€	43,94€	50,54€
Études dirigées ⁽¹⁾ (forfait mensuel)	12,90€	12,90€	21,95€	32,22€	35,44€
Garderie mercredi 11h30-12h30 ⁽³⁾ (unité)	1,48€	1,48€	2,18€	3,14€	3,65€
ALSH* Mercredi : inscription et repas ⁽³⁾ (unité)	1,28€	3,29€	7,44€	13,48€	17,04€
ALSH* Vacances : inscription et repas ⁽³⁾ (unité)	1,50€	4,93€	9,83€	17,61€	22,79€

⁽¹⁾ Tarif au forfait à partir de cinq séances dans le mois.

⁽²⁾ Tarif unitaire.

⁽³⁾ Tarif unitaire (inscription à l'année ou ponctuelle).

*ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

À noter : les tarifs indiqués dans ce guide sont valables pour l'année 2018 et sont susceptibles d'être révisés en 2019.

the 1990s, the number of people in the world who are blind has increased by 100 million, and the number of people who are visually impaired has increased by 200 million (World Health Organization 2002).

There are many reasons for this increase. One of the main reasons is the increase in the number of people who are visually impaired due to age-related macular degeneration (AMD). AMD is a leading cause of blindness and visual impairment in the developed world. It is a progressive disease that affects the macula, the part of the eye that is responsible for central vision. AMD is caused by the accumulation of abnormal deposits in the macula, which leads to the deterioration of the photoreceptors and the loss of vision.

Another reason for the increase in the number of people who are visually impaired is the increase in the number of people who are visually impaired due to cataracts. Cataracts are a common eye condition that causes clouding of the lens, which leads to a decrease in vision. Cataracts are caused by the accumulation of proteins in the lens, which leads to the clouding of the lens. Cataracts are a leading cause of blindness and visual impairment in the developing world.

There are also many reasons for the increase in the number of people who are visually impaired due to other eye conditions. For example, the number of people who are visually impaired due to glaucoma has increased significantly in the past few decades. Glaucoma is a group of eye conditions that damage the optic nerve, which leads to the loss of vision. Glaucoma is caused by the accumulation of fluid in the eye, which leads to an increase in intraocular pressure. Glaucoma is a leading cause of blindness and visual impairment in the developed world.

In addition to the increase in the number of people who are visually impaired due to eye conditions, there is also an increase in the number of people who are visually impaired due to other factors. For example, the number of people who are visually impaired due to trauma has increased significantly in the past few decades. Trauma is a leading cause of blindness and visual impairment in the developing world. Trauma is caused by injuries to the eye, which lead to the loss of vision.

There are also many reasons for the increase in the number of people who are visually impaired due to other factors. For example, the number of people who are visually impaired due to congenital conditions has increased significantly in the past few decades. Congenital conditions are conditions that are present from birth. Congenital conditions are a leading cause of blindness and visual impairment in the developing world. Congenital conditions are caused by genetic factors, which lead to the loss of vision.

In addition to the increase in the number of people who are visually impaired due to eye conditions and other factors, there is also an increase in the number of people who are visually impaired due to the lack of access to eye care. In many developing countries, there is a lack of access to eye care, which leads to the loss of vision. This is a leading cause of blindness and visual impairment in the developing world.

There are many ways to prevent blindness and visual impairment. One of the most important ways is to get regular eye exams. Eye exams can detect eye conditions early, which allows for early treatment and the prevention of blindness and visual impairment. Another important way to prevent blindness and visual impairment is to wear eye protection. Eye protection can prevent injuries to the eye, which lead to the loss of vision.

There are also many ways to help people who are visually impaired. One of the most important ways is to provide access to eye care. In many developing countries, there is a lack of access to eye care, which leads to the loss of vision. Providing access to eye care can help prevent blindness and visual impairment. Another important way to help people who are visually impaired is to provide access to assistive technology. Assistive technology can help people who are visually impaired to perform tasks that they would otherwise be unable to perform.

La jeunesse et l'enseignement secondaire et supérieur

Avec deux cités scolaires, un lycée des métiers, un collège privé, une faculté, un institut universitaire de technologie et une école d'ingénieurs, ce sont près de 10 000 élèves qui étudient à Sceaux et représentent les talents de demain. La ville de Sceaux, à travers sa politique en direction des familles et de la jeunesse, propose différents équipements et événements pour ces jeunes. Des opérations de prévention sont également proposées chaque année auprès du public adolescent.

Établissements du secondaire

Les inscriptions s'effectuent directement auprès des établissements.
Les établissements secondaires sont gérés par le Département ou la Région.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Cité scolaire Lakanal

Proviseur : Patrick Fournié
Principal adjoint du collège :
(Non connu à la date de parution
de ce guide)
Proviseur adjoint du lycée (second cycle) :
Luis Cardoso
Proviseur adjoint du lycée (classes
préparatoires aux grandes écoles) :
Étienne Sauvage
3 avenue du Président Franklin-Roosevelt
Tél. : 01 41 87 20 00
Collège : 0921784p@ac-versailles.fr
Lycée : 0920145h@ac-versailles.fr
www.lyc-lakanal-sceaux.ac-versailles.fr

Lycée des métiers Florian

Proviseure : Diane Philippe
Proviseure adjointe : Karine Juilla
9 bis rue de la Marne
Tél. : 01 41 87 02 20
ce.092017ok@ac-versailles.fr
www.lyc-florian-sceaux.ac-versailles.fr

Cité scolaire Marie-Curie

Proviseur : Étienne Recoing
Proviseur adjoint du lycée :
Mamadou Dramé
Principale adjointe du collège :
Sylvie Fornes
1 rue Constant-Pilate
Tél. : 01 41 87 81 81
Collège : ce.0921785r@ac-versailles.fr
Lycée : ce.0920146j@ac-versailles.fr
www.lyc-marie-curie-sceaux.
ac-versailles.fr

ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

Externat Sainte-Jeanne-d'Arc (collège)

Directeur : Frédéric Gautier
27 rue des Imbergères
Tél. : 01 41 13 07 87
externat@jeanne-darc-sceaux.org
www.jdas.org
Établissement sous contrat d'association

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SECONDAIRE

Les conseils d'administration du secondaire (collèges et lycées) sont présidés par le chef d'établissement. Ils sont composés d'enseignants, de représentants de parents d'élèves, d'un délégué départemental de l'Éducation nationale, de représentants de la ville de Sceaux, le cas échéant, du Département ou de la Région.

Chaque conseil d'administration :

- émet avis et suggestions sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et sur les questions concernant la vie scolaire ;
- vote le règlement intérieur et le budget.

> Pour tout renseignement, contacter l'établissement concerné.

Accompagnement à la scolarité

Des dispositifs d'accompagnement à la scolarité sont proposés pour les collégiens par l'Espace-relais et jusqu'au baccalauréat par le centre social et culturel des Blagis : voir page 31.



Informations et orientation

CIO DE MONTROUGE

24 rue Arthur-Auger

91120 Montrouge

Tél. : 01 46 57 24 75 - cio-montrouge@ac-versailles.fr

Lieux d'écoute, de conseil et d'information sur les métiers, les formations et les études, le CIO est un service public gratuit de l'Éducation nationale ouvert à tous, jeunes et adultes, avec ou sans rendez-vous.

MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI VALLÉE SUD - GRAND PARIS (MDEE)

Emploi - Insertion

42 avenue Aristide-Briand

92160 Antony

MDEE : 01 55 59 44 90 / Mission locale : 01 55 59 44 95 / Espace insertion : 01 55 59 44 97

www.mdee-valleesud.fr

LA MDEE coordonne et initie des projets en faveur de l'emploi en partenariat avec les acteurs locaux. Elle regroupe les activités d'une mission locale (service dédié aux jeunes de 16 à 25 ans), d'un espace Insertion (service dédié aux bénéficiaires du RSA) et d'un service aux entreprises comme aux créateurs d'entreprise. Son offre de service est complétée par la présence au sein du même site (Emploi - Insertion) de trois agences Pôle Emploi : Pôle emploi local, Pôle emploi cadres et Pôle emploi services spécialisés.

TEMPS D'ACCUEIL DES COLLÉGIENS À LAKANAL (TALK)

La ville de Sceaux a établi un partenariat avec la cité scolaire Lakanal comprenant la création d'un temps d'accueil des collégiens (Talk). Le Talk offre la possibilité aux élèves qui le souhaitent de rencontrer un professionnel de la jeunesse pour aborder avec lui des questions d'ordre scolaire, familial ou personnel. Un temps d'échange anonyme et confidentiel, qui permet d'exprimer librement ses préoccupations tout en étant soutenu.

Permanences pendant la période scolaire :

- mardi de 11h30 à 14h en libre accès
 - vendredi de 11h30 à 14h sur rendez-vous
- > Contact au 01 78 76 44 55 ou talk@sceaux.fr.

Temps d'accueil des parents

La Ville propose à tout parent scéen ou dont un enfant est scolarisé à Sceaux un temps d'accueil dédié. Voir page 30.



Le temps libre

LES ATELIERS

20 rue des Imbergères

Tél. : 01 41 13 32 95

Renseignements auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.

En réponse à la demande exprimée par le conseil de Jeunes, la Ville a aménagé cet espace pour permettre aux jeunes scolarisés de la 5^e à la terminale domiciliés ou scolarisés à Sceaux de se retrouver en dehors des lieux scolaires ou du domicile familial. Un lieu situé en plein cœur de ville, à proximité des équipements culturels, où les adolescents peuvent échanger avec les animateurs, s’amuser ou étudier.

Horaires d’ouverture :

- en période scolaire : les mardi, jeudi et vendredi de 17h à 19h et les mercredi et samedi de 14h à 19h
- en période de vacances scolaires (petites vacances et juillet) : du lundi au vendredi de 14h à 19h

L'ESPACE-RELAIS

3 square de Bretagne

Tél. : 01 41 13 33 58

Cet espace s’adresse aux jeunes de 6 à 16 ans. Durant les périodes scolaires, un accompagnement scolaire est proposé sous forme d’aide aux devoirs et tutorat. L’implication des parents est demandée pour favoriser les progrès de l’enfant. Durant les vacances scolaires, les jeunes peuvent profiter de sorties culturelles et sportives. L’Espace-relais propose également un atelier d’initiation à la programmation numérique.

LA ROTONDE

48 bis rue de Bagneux

Tél. : 01 41 13 32 94

Renseignements auprès du service Jeunesse et prévention au 01 41 13 33 00.

En réponse à la demande des jeunes du quartier des Blagis à travers la démarche participative “Parlons ensemble de Sceaux”, la Ville a ouvert un espace dédié aux adolescents et jeunes majeurs. Ce lieu d’accueil, d’information et d’orientation leur permet de se retrouver et participer à des activités. Ils ont la possibilité d’être accompagnés individuellement dans leurs projets. Enfin, l’aménagement des locaux (espace informatique et espace téléviseur, baby-foot, etc.) privilégie la convivialité.



Défi de Sceaux

Horaires d'ouverture :

- en période scolaire : du mardi au samedi de 14h à 19h
- en période de vacances scolaires (petites vacances et juillet) : du lundi au vendredi de 14h à 19h

TEMPS FORTS

La ville de Sceaux propose de nombreux événements pour les jeunes Scéens. À titre d'exemple, le Défi de Sceaux propose un tournoi d'épreuves sportives aux collégiens. En matière de culture, la Nuit du cinéma Jeunesse accueille les adolescents au cinéma Trianon, classé Art et essai, dans le cadre d'une programmation adaptée à leurs centres d'intérêt. Quant au Vide-greniers, il permet aux collégiens et lycéens de vendre des affaires en bon état qu'ils n'utilisent plus. Par ailleurs, des séjours linguistiques ou sportifs et des voyages de découverte sont proposés lors des vacances d'hiver et d'été.

S'ouvrir sur le monde

Ayant à cœur d'aider les jeunes à trouver leur place dans le monde, la Ville leur propose des temps forts d'échange et de sensibilisation citoyenne. Les Assises de la jeunesse les incitent à dialoguer autour d'un thème d'actualité. Dans le domaine de la solidarité internationale, l'opération Projeunes permet aux Scéens de 15 à 28 ans de présenter des projets recouvrant une dimension d'intérêt général. Étudiés par un jury, les projets les plus porteurs bénéficient d'une aide financière de la part de la Ville. Le site Wweeddo Sceaux complète le dispositif en donnant les clés aux jeunes pour monter tout projet individuel ou collectif.

Activités associatives : pensez aux coupons Jeunes !

Pour encourager la pratique d'activités sportives et artistiques par les Scéens de 12 à 18 ans, la Ville propose une aide financière aux familles dans le cadre de conventions avec de nombreuses associations locales : voir tableau des aides financières, p. 74.

FOCUS JEUNES

Ce dispositif de prévention dans les domaines de la santé et de la citoyenneté s'adresse aux adolescents et à leurs parents. Des interventions sont organisées chaque année par la Ville et ses partenaires spécialisés auprès de la jeunesse (établissements scolaires, clinique Dupré, etc.).

Enseignement supérieur

Faculté Jean-Monnet

Université Paris Sud

Droit-Économie-Gestion

Doyen : Boris Bernabé

54 boulevard Desgranges

Tél. : 01 40 91 17 00

www.jm.u-psud.fr

Institut universitaire de technologie de Sceaux (IUT)

Directeur : Sophie Morin-Delerm

8 avenue Cauchy

Tél. : 01 40 91 24 99

www.iut-sceaux.u-psud.fr

EPF, école d'ingénieur-e-s

Directeur : Jean-Michel Nicolle

3 bis rue Lakanal

Tél. : 01 41 13 01 51

www.epf.fr

SCEAUX CAMPUS



La consultation “Parlons ensemble de Sceaux” menée en 2012 a révélé une attente forte de la part des habitants pour valoriser et développer les contacts avec la population étudiante. De leur côté, les étudiants marquent un fort attachement à leur école et souhaitent mieux connaître la ville dans laquelle ils étudient. Ce constat a abouti à la démarche “Sceaux campus” par laquelle la Ville cherche à favoriser des relations plus intégrées entre les établissements d’enseignement supérieur, les habitants et les étudiants.

La Ville a ainsi développé des services adaptés à ces derniers, notamment en matière de logement. Conformément aux orientations fixées par le plan local d’urbanisme (PLU), elle a réalisé une résidence étudiante et lancé la construction de deux autres. Deux conventions avec les associations Héberjeunes et Ensemble2générations ont également permis de développer le logement intergénérationnel dans la commune. Par ailleurs, chaque année de nombreuses actions permettent de développer la vie étudiante : aide financière aux familles modestes ayant un étudiant à charge ; organisation d’événements culturels ; encadrement de projets tutorés ; visite guidée de la ville pour les nouveaux étudiants...

> Renseignements : Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00.

Résidence étudiante Édouard-Depreux

58 boulevard Desgranges

Tél. : 01 64 11 14 07

Gestionnaire : Fac habitat

www.fac-habitat.com

Fruit d'un partenariat réussi avec la Ville et l'office public communal de l'habitat (dont l'activité a été depuis reprise par la Sem Sceaux Bourg-la-Reine Habitat) et maître d'ouvrage de l'opération, la résidence Édouard-Depreux est située à proximité de la faculté Jean-Monnet et propose 71 studios d'un peu plus de 20m². Le bâtiment, certifié haute qualité environnementale, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Résidence étudiante Albert 1^{er}

Rue Albert 1^{er} (en cours de construction)

La résidence comprendra 117 logements de 20m² ou 30m² chacun, deux salles communes, un bureau d'accueil, un local vélos et une laverie. Le bâtiment, certifié haute qualité environnementale, sera accessible aux personnes à mobilité réduite. La conduite de l'opération est menée par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Résidence étudiante des Quatre-Chemins

Avenue Jules-Guesde (en cours de construction)

La future résidence comprendra 150 logements étudiants à proximité directe de la gare du RER B Robinson. Une isolation spécifique, imposée dans les prescriptions environnementales de la Ville, réduira fortement l'impact des nuisances liées à la présence des voies. Le bâtiment, certifié haute qualité environnementale, sera accessible aux personnes à mobilité réduite. La conduite de l'opération est menée par Hauts-de-Seine Habitat.

La prévention et les aides



Accueil de loisirs des Blagis

Aides administratives, juridiques et sociales

Aide aux mères et aux familles à domicile (AMFD)

2 rue du Docteur-Roux

Tél. : 01 41 87 04 60

contact@amfdidsudetouest.fr

Service d'intervention sociale et familiale à domicile.

Caisse d'allocations familiales (Caf) des Hauts-de-Seine

Accueil uniquement sur rendez-vous

Tél. : 0810 25 92 10

www.caf.fr

Dinamic Médiation familiale

10 rue Gaston-Levy

Tél. : 01 46 01 99 19

association@dinamic-mf.fr

www.mediationfamiliale.info

L'association interdépartementale Dinamic Médiation familiale reçoit sur rendez-vous un vendredi sur deux de 9h30 à 12h30.

Espace départemental d'actions sociales (EDAS)

143 avenue du Général-Leclerc

92340 Bourg-la-Reine

Tél. : 01 45 36 16 70

83 rue Prosper-Legouté

92160 Antony

Tél. : 01 56 45 14 40

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

L'accueil est assuré par l'équipe administrative pour une première évaluation et orientation. L'accompagnement est effectué par des assistantes sociales et une conseillère en économie sociale et familiale.

Maison de la justice et du droit des Blagis

7 impasse Édouard-Branly

92220 Bagneux

Tél. : 01 46 64 14 14

mjd.blagis@orange.fr et mjd-bagneux@justice.fr

Horaires d'ouverture :

- les lundi et jeudi de 9h15 à 12h et de 14h à 18h
- les mardi, mercredi et vendredi de 9h15 à 12h et de 13h à 17h

Sur rendez-vous, services d'information et de conseil juridique : association d'aide aux victimes d'infractions pénales (antenne Adavip sud), information et prévention en matière de surendettement (association Cresus), avocats pour mineurs et jeunes adultes, permanence d'avocat, centre d'information sur les droits des femmes et de la famille, association départementale pour l'information sur le logement (Adil 92), médiateur familial (APCE 92), médiateur RATP, médiateur SNCF, délégué du défenseur des droits, conciliateur de justice, travailleur social, information sur le droit des étrangers (APTM), greffier TGI Nanterre, notaire.

Protection de l'enfance

Toute personne ou professionnel (assistante sociale, médecin...) témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être a pour responsabilité de le signaler :

- numéro vert national : 119, appel gratuit 24h/24 ;
- cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du 92 : 0 800 00 92 92, appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 19h ;
- aide sociale à l'enfance (section locale) : 2-4 rue de Bône, 92160 Antony.
Tél. : 01 55 59 44 00. Permanences d'accueil tous les jours de 9h à 17h30.

Union départementale des associations familiales des Hauts-de-Seine (UDAF 92)

BP 30 - 10 bis avenue du Général-Leclerc

92211 Saint-Cloud cedex

Tél. : 01 41 12 83 60

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

L'Udaf défend les intérêts des familles par le biais des délégués familiaux et mène une action politique locale et départementale en faveur des familles.

Prévention et santé

L'Aubier, centre de soins psychologiques en périnatalité

121 bis avenue du Général-Leclerc

92340 Bourg-la-Reine

Tél. : 01 41 87 04 01

Rendez-vous auprès du secrétariat, du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h.

L'Aubier s'adresse aux familles qui rencontrent des difficultés dans les relations avec

leur bébé ou pendant la grossesse. Un soutien spécifique est proposé pendant et après des hospitalisations précoces. L'Aubier relève de l'établissement public de santé (EPS) Érasme, service public de santé mentale.

Caisse primaire d'assurance maladie 92

92026 Nanterre cedex
Numéro unique : 36 46
www.ameli.fr

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

20-22 boulevard de Stalingrad
92320 Châtillon

Tél. : 01 55 58 10 40

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- un samedi par mois de 8h30 à 13h

Le CAMSP est un lieu de prévention, de dépistage et de prise en charge gratuite pour enfants présentant des difficultés de développement jusqu'à 6 ans.

Antenne :

55 rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 10 07 25

Horaires d'ouverture :

- mardi de 8h30 à 17h30
- mercredi et vendredi de 9h à 17h30
- jeudi de 9h à 18h
- samedi de 8h30 à 12h30

Centre de la protection maternelle et infantile (PMI)

143 avenue du Général-Leclerc
92340 Bourg-la-Reine
Tél. : 01 77 92 19 10

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- jeudi de 8h30 à 12h30

La PMI est un service départemental chargé de la prévention et de la promotion de la santé de la famille et de l'enfant jusqu'à 6 ans. Accueil sur rendez-vous. Possibilité

d'examens médicaux et de vaccination des enfants par le médecin dans le cadre de consultations hebdomadaires et de visites à domicile par une sage-femme pendant la grossesse et après la naissance. La PMI organise également un bilan de santé pour les enfants de 3 à 4 ans dans toutes les écoles maternelles de la ville.

Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

143 avenue du Général-Leclerc

92340 Bourg-la-Reine

Tél. : 01 77 92 19 25

cpefbourglareine@hauts-de-seine.fr

Le centre reçoit jeunes et adultes pour toute question liée à la sexualité et au couple. Sur rendez-vous, le centre peut pratiquer des examens gynécologiques et de dépistage ou encore prescrire et délivrer une contraception gratuitement. Les mineurs peuvent venir sans être accompagnés d'un adulte. Accueil tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (centre fermé le jeudi après-midi).

Centre de soins en psychopathologie pour les 15-25 ans / L'Odysée

17 avenue de Verdun

Tél. : 01 55 52 10 49

L'Odysée propose aux jeunes (avec ou sans leurs parents), aux parents des adolescents ou aux professionnels un accueil gratuit sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Centre médico-psychologique pour enfants

80 rue Pierre-Vermeir

92160 Antony

Tél. : 01 56 45 18 10

Ce centre s'adresse aux enfants de 2 à 13 ans et à leur famille qui souhaitent être aidés ou conseillés pour des difficultés psychologiques. Les consultations sont effectuées gratuitement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h.


Le Relais / Clinique médicale et pédagogique Dupré

32 avenue du Président Franklin-Roosevel

Tél. : 01 40 91 50 75

contact.dupre@fsef.net

Lieu d'accueil et d'évaluation psychologique et pédagogique pour les jeunes de 11 à 25 ans présentant des difficultés scolaires, familiales, personnelles, psychologiques, sociales, médicales.



Accueil sans rendez-vous pour les lycéens ou étudiants du lundi au vendredi de 13h à 17h.

Accueil sur rendez-vous en matinée, pour les collégiens.

Consultations non payantes dont le financement est assuré par l'ARS (Agence régionale de santé) Ile-de-France.

Relais familiaux Coup d'Pouce 92

10 rue Sintés

92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 31 44 60

138 bis rue Boucicaut

92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01 46 60 14 14

cdp92@apprentis-auteuil.org

www.coupdpouce92.org

Cette structure assure un accueil temporaire d'enfants seuls ou en fratries en cas de maladie, d'hospitalisation des parents ou de problème familial.

Aides financières

AIDES FINANCIÈRES	CONDITIONS	MONTANT ATTRIBUÉ	BÉNÉFICIAIRES	CONTACT
PETITE ENFANCE				
AIDE Caf Bébé Dom 92	<ul style="list-style-type: none"> - résider dans le département des Hauts-de-Seine - avoir un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans - bénéficier par la Caf du complément libre choix mode de garde pour l'emploi d'un assistant parental ou d'un assistant maternel agréé 	100 à 200€ par mois		Département des Hauts-de-Seine n° vert : 0 800 92 92 92 www.hauts-de-seine.net
SCOLARITÉ				
AIDE Ville Allocation communale d'aide à la famille	<ul style="list-style-type: none"> - être domicilié à Sceaux au 01/01/2018 - QF calculé par les services municipaux ≤ 492€ - avoir un enfant de 6 à 21 ans inscrit en établissement scolaire et non rémunéré dans le cadre de ses études 	de 42€ à 560€ selon le cycle scolaire et le QF	enfant de 6 à 21 ans inscrit en établissement scolaire et non rémunéré dans le cadre de ses études	Ville de Sceaux Tél. : 01 41 13 33 00 Formulaire disponible sur www.sceaux.fr
AIDE Caf Allocation de rentrée scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - ne pas dépasser 24 453€ de ressources annuelles (2016) avec 1 enfant + 5 643€ par enfant supplémentaire - avoir à charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis 	<ul style="list-style-type: none"> - 367,73€ pour les 6 à 10 ans - 388,02€ pour les 11 à 14 ans - 401,46€ pour les 15 à 18 ans 	enfants scolarisés âgés de 6 à 18 ans nés entre le 16/09/2000 et le 31/12/2011	Caisse d'allocations familiales Tél. : 0810 25 92 10 www.caf.fr
AIDE Éducation nationale Prime à l'internat	prime destinée à tous les élèves boursiers nationaux qui sont scolarisés en internat ou établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	prime d'un montant forfaitaire annuel de 258€	élèves scolarisés au collège, au lycée ou dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	Direction académique des services de l'Éducation nationale Prime attribuée de façon automatique
AIDE Éducation nationale Bourses nationales d'études de lycée	sous condition de ressources	en fonction des ressources et des charges de la famille	élève d'une classe de 2 ^{nde} , 1 ^{re} , terminale (conduisant à un bac ou à un brevet de technicien), dans une classe de CAP ou dans une classe préparatoire à l'apprentissage	Direction académique des services de l'Éducation nationale Dossier à retirer auprès de l'établissement fréquenté
AIDE Département Hauts-de-Seine Fonds d'insertion des jeunes (FI)	<ul style="list-style-type: none"> - être domicilié dans le département des Hauts-de-Seine - être français ou étranger en situation de séjour régulier, présentant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, ne disposant pas de ressources suffisantes 	maxi 3 500€ par année civile	jeunes âgés de 16 à 25 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Misson locale Vallée Sud - Grand Paris : 01 55 59 44 95 - Service Jeunesse et prévention de la ville de Sceaux : 01 41 13 33 00

AIDES FINANCIÈRES	CONDITIONS	MONTANT ATTRIBUÉ	BÉNÉFICIAIRES	CONTACT
LOISIRS				
AIDE Ville Coupon Enfants	<ul style="list-style-type: none"> - être domicilié à Sceaux - justifier d'un QF ≤ à 1 000€ calculé par les services municipaux - s'inscrire à une activité sportive ou culturelle proposée par une association conventionnée avec la Ville : <p>À Sceaux : Aikido club de Sceaux, Animathèque MJC, ASAS Basket, ASBR Le Béluga, association scéenne de Canne et bâton, association scéenne de Karaté, association sportive Boule de Sceaux, association sportive de Lakanal, centre social et culturel des Blagis, Centre Surya Yoga, conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, Les Dauphins de Sceaux/Bourg-la-Reine, Échiquier scéen, Élan gymnique scéen, Football club de Sceaux, Judo club de Sceaux, Orchestres de jeunes Alfred Løwenguth, piscine des Blagis, Sceaux arts martiaux, Tennis club de Sceaux, Sceaux tennis de table. Hors de Sceaux : ASBR sections escrime et volley, COMB sections athlétisme, roller et rugby, US METRO sections athlétisme, handball et rugby, Le plus petit cirque du monde de Bagneux et Plessis-Robinson Athletic Club (PRAC).</p>	25 à 60€	enfants âgés de 5 à 11 ans	<p>Ville de Sceaux Services de l'Action sportive et de l'Action culturelle et du patrimoine Tél. : 01 41 13 33 00 www.sceaux.fr</p>
AIDE Ville Coupon Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - être domicilié à Sceaux - percevoir l'allocation de rentrée scolaire (versée par la Caf) - s'inscrire à une activité sportive ou culturelle proposée par une association conventionnée avec la Ville : <p>À Sceaux : Aikido club de Sceaux, Animathèque MJC, ASAS Basket, ASBR Le Béluga, association scéenne de Canne et bâton, association scéenne de Karaté, association sportive Boule de Sceaux, association sportive de Lakanal, centre social et culturel des Blagis, Centre Surya Yoga, Compagnie d'arc de Sceaux/Fontenay-aux-Roses, conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux, Les Dauphins de Sceaux/Bourg-la-Reine, Échiquier scéen, Élan gymnique scéen, Football club de Sceaux, Judo club de Sceaux, Orchestres de jeunes Alfred Løwenguth, piscine des Blagis, Sceaux arts martiaux, Tennis club de Sceaux, Sceaux tennis de table. Hors de Sceaux : ASBR sections escrime et volley, COMB sections athlétisme, roller et rugby, US METRO sections athlétisme, handball et rugby, Le plus petit cirque du monde de Bagneux et Plessis-Robinson Athletic Club (PRAC).</p>	60€	enfants âgés de 12 à 18 ans	<p>Ville de Sceaux Service Jeunesse et prévention Tél. : 01 41 13 33 00 www.sceaux.fr</p>
AIDE Département Hauts-de-Seine Pass+ Hauts-de-Seine	<ul style="list-style-type: none"> - sans conditions de ressources - avoir un enfant scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat, ou dans un établissement spécialisé - s'inscrire à une activité sportive et/ou culturelle proposée par une association conventionnée avec le Département 	<ul style="list-style-type: none"> - 100€ pour un élève boursier - 80€ pour un élève non boursier 	tous les élèves de la 6 ^e à la 3 ^e	<p>Département des Hauts-de-Seine n° vert : 0 800 076 092 www.hauts-de-seine.fr</p>
AIDE Caf Coup de pouce loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - sous conditions de ressources - être domicilié dans les Hauts-de-Seine - imprimé envoyé par la Caf - s'inscrire à une activité de loisirs ou à un séjour de vacances 	<ul style="list-style-type: none"> - 130€ maximum par enfant de 4 à 11 ans - 80€ maximum par jeune de 12 à 16 ans 	enfants de 4 à 16 ans à charge	<p>Caisse d'allocations familiales Tél. : 0810 25 92 10 www.caf.fr</p>

Les infos pratiques



Accueil de loisir des Btagis

Calendrier petite enfance et vie scolaire

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Sam 1	Lun 1	Jeu 1	Sam 1	Mar 1	Ven 1	Ven 1	Lun 1	Mer 1	Sam 1	Lun 1	Jeu 1
Dim 2	Mar 2	Ven 2	Dim 2	Mer 2	Sam 2	Sam 2	Mar 2	Jeu 2	Dim 2	Mar 2	Ven 2
Lun 3	Mer 3	Sam 3	Lun 3	Jeu 3	Dim 3	Dim 3	Mer 3	Ven 3	Lun 3	Mer 3	Sam 3
Mar 4	Jeu 4	Dim 4	Mar 4	Ven 4	Lun 4	Lun 4	Jeu 4	Sam 4	Mar 4	Jeu 4	Dim 4
Mer 5	Ven 5	Lun 5	Mer 5	Sam 5	Mar 5	Mar 5	Ven 5	Dim 5	Mer 5	Jeu 5	Jeu 5
Jeu 6	Sam 6	Mar 6	Jeu 6	Dim 6	Mer 6	Mer 6	Sam 6	Lun 6	Jeu 6	Sam 6	Mar 6
Ven 7	Dim 7	Mer 7	Ven 7	Lun 7	Jeu 7	Jeu 7	Dim 7	Mar 7	Ven 7	Dim 7	Mer 7
Sam 8	Lun 8	Jeu 8	Sam 8	Mar 8	Ven 8	Ven 8	Lun 8	Mer 8	Sam 8	Jeu 8	Jeu 8
Dim 9	Mar 9	Ven 9	Dim 9	Mer 9	Sam 9	Sam 9	Mar 9	Jeu 9	Dim 9	Mar 9	Jeu 9
Lun 10	Mer 10	Sam 10	Lun 10	Jeu 10	Dim 10	Dim 10	Mer 10	Ven 10	Lun 10	Mer 10	Sam 10
Mar 11	Jeu 11	Dim 11	Mar 11	Ven 11	Lun 11	Lun 11	Jeu 11	Sam 11	Mar 11	Jeu 11	Dim 11
Mer 12	Ven 12	Lun 12	Mer 12	Sam 12	Mar 12	Mar 12	Ven 12	Dim 12	Mer 12	Ven 12	Lun 12
Jeu 13	Sam 13	Mar 13	Jeu 13	Dim 13	Mer 13	Mer 13	Sam 13	Lun 13	Jeu 13	Sam 13	Mar 13
Ven 14	Dim 14	Mer 14	Ven 14	Lun 14	Jeu 14	Jeu 14	Dim 14	Mar 14	Ven 14	Dim 14	Mer 14
Sam 15	Lun 15	Jeu 15	Sam 15	Mar 15	Ven 15	Ven 15	Lun 15	Mer 15	Sam 15	Lun 15	Jeu 15
Dim 16	Mar 16	Ven 16	Dim 16	Mer 16	Sam 16	Sam 16	Mar 16	Jeu 16	Dim 16	Mar 16	Ven 16
Lun 17	Mer 17	Sam 17	Lun 17	Jeu 17	Dim 17	Dim 17	Mer 17	Ven 17	Lun 17	Mer 17	Sam 17
Mar 18	Jeu 18	Dim 18	Mar 18	Ven 18	Lun 18	Lun 18	Jeu 18	Sam 18	Mar 18	Jeu 18	Dim 18
Mer 19	Ven 19	Lun 19	Mer 19	Sam 19	Mar 19	Mar 19	Ven 19	Dim 19	Mer 19	Ven 19	Lun 19
Jeu 20	Sam 20	Mar 20	Jeu 20	Dim 20	Mer 20	Mer 20	Sam 20	Lun 20	Jeu 20	Sam 20	Mar 20
Ven 21	Dim 21	Ven 21	Ven 21	Lun 21	Jeu 21	Jeu 21	Dim 21	Mar 21	Ven 21	Dim 21	Mer 21
Sam 22	Lun 22	Jeu 22	Sam 22	Mar 22	Ven 22	Ven 22	Lun 22	Mer 22	Sam 22	Lun 22	Jeu 22
Dim 23	Mar 23	Ven 23	Dim 23	Mer 23	Sam 23	Sam 23	Mar 23	Jeu 23	Dim 23	Mar 23	Ven 23
Lun 24	Mer 24	Sam 24	Lun 24	Jeu 24	Dim 24	Dim 24	Mer 24	Ven 24	Lun 24	Mer 24	Sam 24
Mar 25	Jeu 25	Dim 25	Mar 25	Ven 25	Lun 25	Lun 25	Jeu 25	Sam 25	Mar 25	Jeu 25	Dim 25
Mer 26	Ven 26	Lun 26	Mer 26	Sam 26	Mar 26	Mar 26	Ven 26	Dim 26	Mer 26	Ven 26	Lun 26
Jeu 27	Sam 27	Mar 27	Jeu 27	Dim 27	Mer 27	Mer 27	Sam 27	Lun 27	Jeu 27	Sam 27	Mar 27
Ven 28	Dim 28	Mer 28	Ven 28	Lun 28	Jeu 28	Jeu 28	Dim 28	Mar 28	Ven 28	Dim 28	Mer 28
Sam 29	Lun 29	Jeu 29	Sam 29	Mar 29		Ven 29	Lun 29	Mer 29	Sam 29	Lun 29	Jeu 29
Sam 30	Mar 30	ven 30	Dim 30	Mer 30		Sam 30	Mar 30	Jeu 30	Dim 30	Mar 30	Ven 30
	Mer 31		Lun 31	Jeu 31		Dim 31		Ven 31		Mer 31	Sam 31

■ Vacances
■ Jours fériés
■ Fermeture des crèches
■ Permanences du service Finances / facturation
■ Regroupement
■ Périodes d'inscription en crèche pour les vacances depuis le Portail familles : Toussaint du 6 au 20/09, Noël du 27/09 au 11/10, Hiver du 8 au 22/11, Printemps du 10 au 24/01, Été du 28/02 au 15/03
■ Début des inscriptions scolaires
■ Fin des inscriptions scolaires
Retournée des élèves : le 3 septembre 2018,
Sortie des élèves : le 5 juillet 2019.
 Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

Plan des structures d'accueil enfance et petite enfance

STRUCTURES PETITE ENFANCE

- 1 **Multi-accueil Charaire et ram-rap**, Jardin Blanche-Le-Chevallier
- 2 **Multi-accueil de l'avenue de la Gare**, 12 avenue de la Gare
- 3 **Multi-accueil de la rue du Lycée**, 51 rue du Lycée
- 4 **Multi-accueil des Blagis**, 10-12 rue du Docteur-Roux
- 5 **Accueil collectif associatif Les Fripounnets**, 1 passage des Vignerons
- 6 **Accueil collectif associatif Pom' d'api**, 6 rue des Coudrais
- 7 **Accueil collectif associatif Or Haya**, 28 avenue Georges-Clemenceau
- 8 **Accueil collectif Les Petites Canailles**, 146 rue Houdan

8 ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- Écoles maternelle et élémentaire des **Blagis**, 1/2 place des Ailantes
- 9 **Accueil de loisirs des Blagis**, 4 place des Ailantes
- Écoles maternelle et élémentaire du **Centre**, 6/7 rue Marguerite-Renaudin
- 10 **Club de loisirs**, 8 quater rue Marguerite-Renaudin
- Écoles maternelle et élémentaire des **Clos-Saint-Marcel**, 46/48 avenue de la Gare
- 11 **Accueil de loisirs des Clos-Saint-Marcel**, 46 avenue de la Gare
 - 12 **École primaire du Petit-Chambord**, 6/8 allée de Trévisé
- Écoles maternelle et élémentaire **Sainte-Jeanne-d'Arc**, 7 rue du Docteur-Berger

13 ÉQUIPEMENTS JEUNESSE

- 14 **Les Ateliers**, 20 rue des Imbergères
 - 15 **La Rotonde**, 48 bis rue de Bagneux
- L'Espace-relais**, 3 square de Bretagne



Index alphabétique

Accompagnement à la scolarité	32	Élus	7-8
Accueil collectif de la petite enfance	14, 83	Enseignement privé	29, 58
Accueils de loisirs	35, 45	Enseignement secondaire et supérieur	58, 66
Activités culturelles et sportives à l'école	43	Espace départemental d'actions sociales	71
Aides financières	76-79	Espace-relais	32, 63
Allergies alimentaires	39	Études dirigées	35, 41
Allocation communale d'aide à la famille	76	Garderie du mercredi	35, 45
Assistants maternelles	19	Handicap	30
Associations de parents d'élèves	31	Inscriptions scolaires	26
Assurance maladie	73	Maison de la justice et du droit	71
Assurance scolaire	27	Maison des entreprises et de l'emploi	61
Ateliers (Les)	63	Médecine scolaire	31
Bourses nationales d'études de lycée	76	Mini-séjours	51
Caisse d'allocations familiales (Caf)	71	Multi-accueils	14
Calendrier des crèches	83	Nap	37
Calendrier scolaire	83	PAI	39
Carapattes	32	Pass Hauts-de-Seine	79
Centre de planification et d'éducation familiale	74	Pause méridienne	37
Centre de la protection maternelle et infantile	73	Permanences en mairie le samedi matin	83
Accueils du matin et du soir	38, 40	Prévention santé/sociale et familiale	71-75
Centres de soins pour adolescents	74	Prime à l'internat	76
Classes transplantées - Voyages scolaires	51	Quotient familial	53
Commission des menus	37	Ram-rap	19
Conseil consultatif de la vie scolaire	9	Relais familiaux Coup d'Pouce	75
Conseil d'Enfants	9	Restauration scolaire	37
Conseil des Familles	9	Rotonde (La)	63
Conseils d'administration du secondaire	59	Sceaux campus	66
Conseils d'école	31	Séjours de vacances	51
Consultation médico-psychologique	72-73	Stages multisports scéens	51
Coup de pouce loisirs	78	Temps d'accueil des parents	32
Coupon Enfants - coupon Jeunes	78	Unité localisée pour l'inclusion scolaire	30
Écoles	29	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants	30

Ville de Sceaux
122 rue Houdan
92331 Sceaux cedex
Tél. : 01 41 13 33 00
Fax : 01 41 13 33 99
www.sceaux.fr



Couverture : © Nicolas Gallon / Contextes.org
Pages intérieures : © Nicolas Gallon et Laurent Julliand / Contextes.org,
@ Serge Nied / Chlorophylle / Fotolia